

L'an 2025 le 19 juin, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Madame CHAPUIS Lysiane, le Maire.

Présents : Lysiane CHAPUIS, Maire, Jean-Pierre CHAPUIS, Philippe COLLET, Jean-Pierre DIDIER, Cindy FIRMIN, Elizabeth GROENEWEG.

Absents excusés :

M Didier FOUROT a donné pouvoir à M Jean-Pierre CHAPUIS
M Gérard Naudin a donné pouvoir à Mme Elizabeth GROENEWEG
M Patrick LESSERTEUR a donné pouvoir à Mme Lysiane CHAPUIS

Absent : Mrs Alain DOUBRE

A été nommé secrétaire : Mme Elizabeth GROENEWEG

Date de la convocation : 10/06/2025

Date d'affichage : 10/06/2025

Madame le maire demande l'ajout d'un autre point à l'ordre du jour :

6) Demande de subvention pour l'acquisition d'un copieur et les travaux d'embellissement du monument aux morts.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés ACCEPTENT l'ajout du point n°6.

1) Approbation du compte-rendu de séance du 24 avril 2025

Compte-rendu approuvé par l'ensemble des présents et représentés. Le suivi du Conseil municipal du 24 avril dernier sera assuré par Madame le Maire au moment des informations et questions diverses.

2) Décision modificative

En 2013, la commune a fait réaliser un audit sécurité pour la traversée du bourg avant d'entamer les travaux.

Cet audit avait coûté 3 625.60 €uros à la commune. Cette somme a été mise sur un compte d'attente au 203 en attendant la réalisation des travaux.

Compte tenu de la réalisation des travaux de 2017 à 2022, il faut procéder au transfert de cette écriture du compte d'attente (compte 203) à un compte d'imputation définitive (compte 21).

Dans le but de réaliser cette opération, il faut procéder à une modification du budget 2025 comme suivant :

Dépenses – 041-compte 21 - 3 625.60 €

Recettes – 041-compte 203 – 3 625.60 €

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés ACCEPTENT la décision modificative comme indiquée.

3) Point travaux juin 2025

- **Parking arboré.**

L'année 2025 a réuni les conditions d'exécution des travaux de démolition de l'immeuble sis 29, le Bourg, prévus lors des précédentes réunions du conseil municipal.

Ces travaux ont été suivis en mai par les premiers arasements préfigurant le futur parking : déblaiement de la surface et utilisation d'une partie des gravats en sous bassement de la voie d'accès.

Les actions se poursuivront dès début juillet par la réalisation complète du parking dans la partie supérieure de la parcelle, près de la RD41 : décaissement total de la surface, réservations des emplacements des futures plantations de végétaux, mise en place d'un regard central et buse vers écoulement RD41, disposition de calcaire compacté sur géotextile, pose d'un compteur dédié à l'arrosage automatique, finition par une couche de gravillons de Seine et réalisation de gabions d'une hauteur de 0,50m sur une partie de la bordure RD 41.

La dernière phase de travaux pour la réalisation du parking arboré sur l'ensemble de la parcelle sera conduite à partir de septembre.

Il est important de noter que cette parcelle comprenait initialement 3 bâtiments et des aménagements extérieurs, représentant au total 500 m² de terrain artificialisé et que, désormais, la totalité de la surface de la parcelle sera « désartificialisée » et qu'une grande partie sera végétalisée.

- **Rue du Berry**

La partie basse de la rue du Berry est fréquemment le lieu d'inondations en période de fortes pluies et de ruissellements vers les parcelles des riverains. La commune prévoit la révision du busage de cette zone et le compactage de calcaire sur les accotements à partir de juillet.

Afin de garantir une meilleure sécurité sur l'ensemble de cette rue, le conseil a décidé en avril la mise en sens unique de la circulation sur cette voie. La mise en œuvre de cette décision sera conduite lors de l'été 2025.

- **Fossés du Lieudit Les Brûleries**

L'écoulement des eaux pluviales, à proximité du chemin communal conduisant au lieudit Les Brûleries, n'est plus assuré par suite de l'ensablement du busage local et des fossés. Les travaux de rétablissement de cet écoulement seront réalisés en septembre par la pose de buses, traversée de chemin et curage de fossés.

- **Acquisition d'un copieur reconditionné**

La commune a actuellement un contrat avec la société DACTYL BURO pour la location d'un copieur avec maintenance.

Ce contrat arrive à son terme à la fin l'année 2025. L'achat d'un copieur reconditionné permettrait à la commune de réaliser des économies. En effet, elle n'aurait à sa charge qu'un contrat de maintenance.

Madame le Maire soumet aux conseillers l'étude de deux propositions :

- Une proposition de DACTYL BURO pour l'achat d'un copieur d'un montant de 2 340 € HT avec un contrat de maintenance de 1 296 € HT annuel (incluant un forfait annuel de 12 000 copies noires et blanches à 0.006 € l'unité et 16 800 copies couleurs à 0.06 € l'unité)
- Une proposition de REX ROTARY pour l'achat d'un copieur d'un montant de 1 400 € HT avec un contrat de maintenance à 120 € HT annuel et un tarif à l'unité de 0.0045 € la copie noire et blanche et 0.045 € la copie couleur.

Les deux offres proposent une garantie sur 5 ans.

Comparaison des 2 propositions :

	Dactyl Buro	Rex Rotary
Achat du matériel	2340 €	1400 €
Maintenance	1296	120
12000 copies NB	72	54
16800 copies couleurs	1008	756
Total annuel hors achat	1296	930
Total général sur 5 ans (achat + maintenance + copies)	2340 + 1296 x 5 = 8820 €	1400 + (120 + 54 + 756) x 5 = 6050 €

- Conclusion : pour l'achat, la maintenance et la consommation de copies sur la période de garantie de 5 ans, le gain de la solution REX est de : $8820 - 6050 = 2770$ €

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés ACCEPTENT le devis de REX ROTARY pour un montant de 1 400 € HT soit 1 680 € TTC pour l'achat du copieur et ACCEPTENT la signature du contrat de maintenance se rapportant au copieur.

4) Demande de subvention DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour la réalisation d'une étude sur les 2 bannières

Cette demande est reportée au prochain conseil municipal, prévu le jeudi 18 septembre à 18h30.

Effectivement, en préalable à cette demande, il faut adresser un cahier des charges aux restaurateurs « textiles ».

Ce cahier des charges nous a été fourni par Thibaut NOYELLE, conservateur des monuments historiques à la conservation régionale des monuments historiques, travaillant en collaboration avec Flora PAOLI, chargée de valorisation du patrimoine, Conservatrice des antiquités et objets d'art du Loiret -conservation départementale.

Ce jour, un courrier a été envoyé à 10 restaurateurs « textiles » (région parisienne, région centre val de Loire et à Dijon), ce dossier comprenant le cahier des charges de ce que nous souhaitons pour l'étude des 2 bannières.

Le résultat et le chiffrage de cette étude sont attendus pour le 15 juillet prochain.

Le dépouillement de cet appel d'offres sera confié à Thibaut Noyelle et Flora PAOLI personnes reconnues pour leur compétence dans ce domaine.

Le 18 septembre prochain, nous pourrons faire la demande de subvention à la DRAC, Direction Régionale des Affaires Culturelles, qui peut subventionner l'étude à hauteur de 50%, en 2025 ou en 2026.

5) Cimetière communal : lancement de la procédure de relevage des tombes en état d'abandon

Suite au conseil municipal du 24 avril 2025, la commune a procédé au listage complet des tombes présentant un état d'abandon, 48 tombes ont été recensées. Après conseil auprès de la conseillère funéraire, il en est ressorti que seules 27 tombes sont considérées en état d'abandon. Les 21 autres sont à surveiller.

Dans un premier temps, La commune a procédé à l'établissement des actes de notoriété pour chacune des 27 tombes concernées, étant donné qu'il n'existe plus d'actes les concernant.

Dans un second temps, l'arrêté de lancement de la procédure de relevage vient d'être établi ainsi que la commande des panneaux qui seront posés au cimetière en même temps que l'affichage public de l'arrêté.

L'achat de ces panneaux représente un coût de 364.50 € HT soit 406.50 € TTC.

Dès l'affichage de l'arrêté au cimetière communal débutera un travail de recherche des concessionnaires des tombes considérées dans cette procédure.

6) Demande de subvention pour l'acquisition d'un copieur et les travaux d'embellissement du monument aux morts

Madame le Maire informe les conseillers que dans le cadre de la subvention pour les communes à faible population

(FAPO) octroyée par le Département, la commune d'Aillant n'a pas utilisé la totalité de celle-ci.

Pour les travaux de remplacement des volets de la Mairie, la commune d'Aillant a reçu l'attribution de 6 400 € de subvention. Un reliquat de 1 600 € peut ainsi être utilisé sur un projet de travaux présenté par la commune au Département.

Madame le Maire informe les conseillers que le Département prend en considération l'achat de matériel d'occasion. La commune peut donc présenter un dossier de demande de subvention du reliquat FAPO pour l'acquisition d'un copieur reconditionné et pour les travaux d'embellissement du monument aux morts.

Les conseillers municipaux après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, ACCEPTENT le devis de l'entreprise CORBIN pour un montant de 892 € HT soit 1 070.40 € TTC pour les travaux d'embellissement du monument aux morts et le devis de l'entreprise REX ROTARY d'un montant de 1 400 € HT soit 1 680 € TTC pour l'acquisition d'un copieur reconditionné. Et SOLlicitent une aide dans le cadre du FAPO du Département d'un montant de 1 600 € représentant 69 % du projet global de 2 292 € HT.

Et MANDATENT le Maire à signer les documents afférents.

Informations et Questions diverses

SUIVI DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 AVRIL DERNIER

POINT ECOLE

Il est impératif de se rencontrer à 6, comme prévu dans la convention « **jamais appliquée** » : les 3 maires et les 3 premiers adjoints et ce, avant la fin de l'année scolaire afin de s'assurer :

- que les travaux demandés par la directrice soient effectués avec un planning et éventuellement préciser le coût et le temps passé pour que chacun sache bien ce que coûte l'école quel que soit le domaine de dépenses
- que les agents « périscolaires » connaissent bien l'organisation autour de la cantine, des récréations
- qu'il y ait homogénéité des attitudes, des comportements et de la manière de surveiller les récréations entre les enseignants et le personnel périscolaire.

Il convient de trouver un accord à 6 également sur le prix de la cantine : le prix à demander aux parents du fait qu'à la rentrée de septembre les repas seront fournis par la cantine de Châtillon, repas faits sur place avec plus de produits locaux et apparemment pour un coût de revient moins élevé que le prestataire Convivio.

Le prochain conseil d'école est prévu le jeudi 26 juin à 18h30.

La kermesse scolaire a eu lieu vendredi dernier soit le 13 juin.

Point sur Multi commerce

Dès le lendemain du conseil municipal 19 avril, soit le 20 avril au soir de 19h30 à 21h30 Madame le maire a rencontré les gérants du multi commerce.

Rappelons que 10% seulement de la population a répondu au questionnaire.

L'histoire du chien vu dans le fournil était effectivement un chien qui s'était introduit dans les locaux alors que les gérants faisaient un grand ménage. Ce chien ne leur appartenait pas donc méfions-nous des images reproduites et des fausses informations.

En ce qui concerne leur gros chien qui se sauvait souvent (pas plus que d'autres d'ailleurs !) et nuisait au voisinage, ce chien a été rendu à son maître précédent.

Les remarques sur la non propreté des locaux professionnels ne sont pas justifiées.

Quand il vient en boutique, la tenue du boulanger s'est améliorée.

Madame le maire a rencontré le comptable qui fera un bilan complet pour l'année 2025.

C'est à ce moment-là que l'on pourra décider de la poursuite ou non du commerce avec ces gérants.

La commune ayant les locaux et le fonds du commerce, elle est partie prenante des comptes de ce multi commerce. Si des pertes étaient mises en évidence, elles seraient partagées à 50% avec la commune.

Nous avons été très acclamés quand on a ouvert ce multi commerce, qui semblait très utile pour notre population. Or, quand nous voyons aujourd'hui que seulement 10% de la population aillantaïse a pris le temps de répondre à ce qui semblait indispensable il y a 2 ans, il y aura lieu de s'interroger sur la poursuite du contrat avec nos gérants quand le comptable nous remettra les comptes 2025 (le contrat se termine le 31 mars 2026 et peut être arrêté ou reconduit.)

Point sur les manifestations 2025.

Le 18 mai VIDE GRENIER

Retour positif des organisateurs et des participants.

Madame le maire fait observer que malgré l'arrêté précisant les parking exposants et visiteurs que l'arrêté parking visiteurs n'a pas été respecté.

La remarque s'adresse à Monsieur le 2^{ème} adjoint qui devait faire respecter cet arrêté par délégation donnée par Madame le maire du fait de son absence le 18 mai.

Samedi 7 juin de 10h à 13h RANDONNEE de 8,5km, notre chemin homologué.

Les 15 participants, dont quelques nouveaux habitants, ont bien apprécié notre parcours émaillé de belles maisons, de la vue de la source du Milleron, du lavoir, de la visite de l'église et surtout de la présentation du groupe sculpté Saint Martin.

Lundi 14 JUILLET : de 15h à 18h jeux variés sur la place

21h45 rassemblement à la mairie

22h départ en défilé et en musique avec les lampions pour se rendre à l'étang communal où à 22h30 le feu d'artifice sera tiré. La musique accompagnera également le feu d'artifice

Samedi 16 août : 17h à l'église d'Aillant sur Milleron : concert des Estivales de Puisaye.

Musique de chambre : « le silence de la forêt » : un voyage au-delà des cimes, où la nature et la mélodie fusionnent, révélant une exploration émotionnelle profonde.

Olivia GAY, violoncelle ; Aurélien PONTIER, piano.e

La municipalité s'impliquant beaucoup dans cette manifestation de haute tenue (subvention 1000 euros), le prix des places pour les Aillantaïses est de 19 euros au lieu de 25 euros.

Autre avantage : l'organisation des ESTIVALES offrira une place gratuite à chaque jeune (moins de 18 ans) accompagné d'un parent pour le spectacle du dimanche après-midi 17 août à 15h30 : OPERA BOUFFE DE JACQUES OFFENBACH : LES BRIGANDS.

Après-midi récréatif assuré !

22 AOÛT : cérémonie en cours d'organisation pour qu'un hommage soit rendu à nos 4 fusillés du 22 août 1944

Le clou de la cérémonie : participation de Philippe BROCARD, baryton dans le chœur de l'armée française, président des Estivales de Puisaye.

Recherche de la participation d'une harmonie

Invitation des officiels et des familles

Monsieur le maire de la Chapelle, Christian Chevalier, sera à mes côtés car sa commune est concernée par 2 des 4 fusillés et les 2 communes partageront les frais du vin d'honneur

Monsieur le député nous a assurés de son soutien et de sa présence.

Nous avons commandé un fleurissement particulier pour ce 22 août : fleurir 4 emplacements : les 2 habituels Petit Moulin et Gojards où ont été fusillés les 4 hommes et le monument aux morts avec les armoiries des 2 communes mais aussi une gerbe pour le monument aux morts de la Chapelle.

Un chemin de table sera dressé autour du vin d'honneur.

Autres informations

Compte-rendu de visite entre la technicienne rivières de L'Epage, Flora PILLETTE, et Madame le maire ce mardi 18 juin de 10h à 12h : La source du Milleron et son nettoyage (établir une convention avec la propriétaire du terrain où est la source), les environs de l'étang communal et la zone humide ; les environs du lavoir...

- **Information sur le service technique**

Madame le Maire informe les conseillers qu'un dossier de reconnaissance de l'agent en maladie longue durée a été déposé par la commune en accord avec l'agent communal en arrêt de travail depuis le 7 juillet 2024.

Cette reconnaissance permettrait à l'agent de bénéficier de son plein salaire durant trois ans. La commission de décision se réunira le 1^{er} juillet 2025.

De plus, compte tenu de sa carrière longue, l'agent a constitué, à la demande de la commune, un dossier de retraite.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 18 septembre 2025 à 18h30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.